



République Française

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton de Lumbres

Commune de Zudausques

---

## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « Travaux-urbanisme-ruralité-espaces verts-sécurité » du 19 juin 2021 à 10H00-salle d'honneur

---

**Invités** : A titre exceptionnel tous les membres du conseil municipal et un technico-commercial en systèmes de protection et de surveillance.

**Présents** : Mesdames A.Giovacchini-C.Lemaire-AG.Gawlowicz-A.Deluen ; Messieurs D.Bée-D.Delattre-B.Helleboid-A.Denis

### EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

La seule question inscrite à l'ordre du jour était relative à la mise en place de la **vidéo protection aux abords des sites publics communaux**.

A cet effet il a été fait appel aux compétences d'un technicien résidant sur notre territoire et ayant toutes compétences dans ce domaine pour expliquer aux membres de la commission les enjeux d'un tel système et les formalités administratives ad hoc.

Avec lui il a été ensuite débattu des systèmes vidéo et d'informations les mieux adaptés pour répondre aux besoins de notre commune ; puis il a été convenu des emplacements prévisibles d'implantations.

Les bâtiments communaux situés rue de la mairie ainsi que cette rue seront équipés d'une vidéo protection. Il en sera de même pour les abords du complexe sportif Jean Guy Walemme.

Dans l'immédiat la commission n'est pas favorable à la mise en œuvre de la vidéo protection aux entrées et sorties de notre agglomération.

Suite aux avis de la commission portant sur la définition des besoins et les emplacements de ces systèmes il va pouvoir être procédé à une consultation des sociétés assurant ce type de prestation.

Débats clos à 11H40.

Le rapporteur,

Didier Delattre.

6, rue de la Mairie – 62500 – ZUDAUSQUES – Tél : 03 21 93 04 67 – Fax : 03 21 93 85 29 Mail :  
mairie@zudausques.fr - www.zudausques.fr

Toute correspondance administrative est à adresser à Monsieur le Maire